



Y at il un vice de procedure dans mon affaires correctionnel

Par **NASLA94**, le **17/10/2008** à **14:46**

Bonjour je vous ecris ce message car le 8 juillet 2008 je me sui fait interpellé en flagrant delit de vol avec efraction .J ai reconnu les faits devant les opj il m on deferee au tribunal de creteil ou le lemdemain j ai rencontrer le procureur pour savoir s il me juger en comparution immediate ou s il me remeter une convocation .Le procureur a decide de me juger en comparution immediate .Quand je sui arriver devant le juge le juge m a dit qu il ne pouvait pas me juger car le procureur a fait une ereur sur la feuille de comparution immediate il est mentionner que je dois comparaitre en prevenu libre alors qu il m on garder toute la journee donc il m on relacher avec une autre date de jugement n ya t il pas un vice de procedure dans mon affaires ? dans l atente d une reponse veulliez accepter mes salutation distinguer merci

Par **Jurigaby**, le **17/10/2008** à **20:17**

Bonjour.rnrnSi, il y en avait un mais le juge l'a relevé d'office.rnrnUn vice de procédure n'entraine jamais la mort d'une affaire, sauf à trop regarder les films arméricains.rnrnCordialement.